

---

## **Privatisation des soins à domicile : l'APTS s'inquiète**

---

Longueuil, le 11 janvier 2012 – L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) s'inquiète de la privatisation des services à domicile pour les personnes âgées. Plus tôt cette semaine, on annonçait la création d'un nouveau service de soins à domicile entièrement privé qui offrira, entre autres, des services d'ergothérapie. Cette entreprise s'est d'ailleurs payée à coûts élevés des publicités diffusées sur les grands réseaux de télévision québécois, à heure de grande écoute.

Pour l'APTS, ce type d'entreprise est appelé à se multiplier si un véritable coup de barre n'est pas donné dans les soins à domicile publics. « La privatisation est le résultat du sous-financement chronique dont souffre le réseau public de soins à domicile, dénonce la présidente de l'APTS Dominique Verreault. Devant les listes d'attente qui s'allongent, il est à craindre que plusieurs familles québécoises se tourneront de plus en plus vers le privé pour obtenir des services pour leurs proches en perte d'autonomie. »

La population n'a pas à payer de sa poche pour des services auxquels elle a droit. D'autant plus qu'il ne fait aucun doute que les services publics sont moins coûteux et offrent toutes les garanties de qualité nécessaires pour ce type de services. « Le gouvernement clame sur tous les toits que les services à domicile sont une priorité, affirme Dominique Verreault. Pourtant, les résultats se font attendre sur le terrain. À l'heure actuelle, on attend trop longtemps au Québec pour obtenir des services à domicile. Pendant ce temps, les entreprises privées se faufilent dans cette brèche, au vu et au su du gouvernement. N'attendons pas qu'un véritable marché parallèle privé ne se développe pour agir ! »

L'APTS demande par conséquent au gouvernement de démontrer son sérieux en investissant dans les soins et services aux aînés. Pour faire face au vieillissement de la population, davantage de personnel intervenant auprès des personnes âgées doit être embauché dans le réseau public, de façon à diminuer durablement les listes d'attente et ainsi répondre aux besoins criants. On pense, entre autres, aux travailleurs sociaux, aux physiothérapeutes, aux ergothérapeutes, aux techniciennes en assistance sociale, aux thérapeutes en réadaptation physique, aux diététistes-nutritionnistes », de conclure Dominique Verreault.

### **À propos de l'APTS**

L'APTS est une organisation syndicale qui regroupe 27 000 personnes, occupant des postes professionnels et techniques dans le réseau de la santé et des services sociaux, dont des technologistes médicales, des archivistes médicales, des technologues en radiologie, des physiothérapeutes, des ergothérapeutes, des orthophonistes, des thérapeutes en réadaptation physique, des travailleurs sociaux, des psychologues, des techniciennes en diététique, des diététistes et des animateurs de pastorale.